



Commune de Habay  
Arrondissement de Virton  
Province de Luxembourg



Maître Philippe **BAUDRUX**  
rue de Luxembourg 41a  
6720 Habay-La-Neuve

N/Réf : 592945  
V/Réf : EH/2240241  
Service Patrimoine  
Gestionnaire: M-P LOUPE

Objet : Demande de renseignements urbanistiques dossier [REDACTED]

Maître,

En réponse à votre courrier du 28 mai 2024, dont question et références sous rubrique, nous avons l'honneur de vous faire savoir, qu'à notre connaissance, le bien en cause :

- est inscrit en **Zone d'habitat** au plan de secteur intéressant la Commune de HABAY ;
- est susceptible d'être concerné par le schéma de structure communal entré en vigueur le 12 novembre 2017 (**Zone indiquée au schéma de structure** : Zone de centre urbain) ;
- se situe dans le périmètre de développement urbain validé le 18 novembre 2022;
- aucun permis de lotir n'a été délivré ;
- aucun certificat d'urbanisme n'a été délivré ;
- un permis de bâtir a été délivré le 06 mars 1978 pour la transformation de la façade et le 07 mars 1990 pour un garage;
- ne fait l'objet d'aucune mesure de lutte contre l'insalubrité ;
- à notre connaissance, n'est grevé actuellement d'aucune servitude ;
- n'est pas soumis au règlement général des bâtisses en site rural;
- se situe en zone d'épuration collective. Le bien bénéficie d'un accès à une voirie équipée en eau, électricité et pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante, compte tenu de la situation des lieux ;
- est repris dans le parc naturel de la Haute Sûre et de la forêt d'Anlier ;
- est susceptible d'être pourvu d'installations des différents impétrants ci-dessous (impétrants à informer lors de tout type de travaux) :
  - Belgacom
  - Elia
  - Interlux-Ores
  - Voo
  - Fluxys
  - Commune de Habay (eau et égouts) ;
- n'est pas situé dans le périmètre d'une zone vulnérable (sévéso) ;
- n'est pas situé en zone d'inondation ;
- se situe dans le périmètre d'une carte archéologique;

HABAY  
R.Urb.2024.35 E  
N°102



Commune de Habay  
Arrondissement de Virton  
Province de Luxembourg

- ne se situe pas dans le périmètre d'un axe de ruissellement ;
- l'usoir se trouvant devant le bien est un usoir public imprescriptible pouvant être utilisé par tous;
- aucun arbre repris dans la liste classée par la Région wallonne, ne figure dans son périmètre. Cependant, tout arbre isolé et âgé de plus de 30 ans est réputé remarquable ;
- ne fait l'objet d'aucun classement ;
- n'est pas inscrit sur la liste de sauvegarde, ni dans une zone de protection ou site archéologique ;

Veillez croire, **Maître**, en l'assurance de notre considération distinguée.

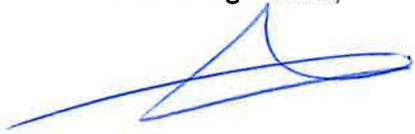
La Directrice générale,

  
**Florence BRADFER**

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

  
**Serge BODEUX**